

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0197 Séance du Conseil : 15 SEPTEMBRE 2025
SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES (SMIGATA) RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 septembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 09 septembre 2025, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Raymond PLA donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Bruno GALAN donne procuration à Françoise DARCHE, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, José BELTRA donne procuration à Yves BLIN, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 8

Secrétaire de Séance :

Marie-Thérèse IMBARD

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250915-DL2025-0197-DE
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025

Le Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères regroupe les 4 Communautés de communes qui se situent en tout ou partie sur les bassins versants du Tech et des fleuves côtiers des Albères (Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris, des Aspres, du Vallespir et du Haut-Vallespir).

Suite à la réception de son rapport d'activités 2024, il faut retenir que, malgré une année 2024 marquée par la sécheresse (3ème année consécutive dans les P-O.), le SMIGATA a particulièrement œuvré pour concilier l'usage de l'eau et la préservation des milieux.

Concernant la compétence GEMAPI sur le territoire de la CC ACVI, 2024 est marquée par :

- La fin des travaux de renaturation de la Baillaury à Banyuls-sur-Mer montant global de l'opération 1217 000€ TTC,
- La poursuite des travaux de restauration morphologique et écologique du Tanyari à Palau-del-Vidre (Marché notifié en 2023 pour un montant de l'ordre de 3M d'€,
- Un chantier d'envergure s'engage à Villelongue-dels-Monts (études préalables à la restauration fonctionnelle d'une ancienne gravière)
Il s'agit d'un projet pilote sur un site de près de 25ha dans le lit majeur du Tech qui présente des potentialités importantes tant sur le plan écologique, hydraulique, de stockage notamment en période de crue mais aussi de réalimentation de la nappe ou de soutien d'étiage.

Le SMIGATA a également maintenu son activité de restauration et d'entretien des cours d'eau pour permettre un bon fonctionnement des milieux et assurer un niveau de prévention du risque d'inondation avec un fort investissement sur le territoire de la CC ACVI.

Enfin localement, sur les communes de la côte rocheuse, on pourra retenir :

- Sur Banyuls-sur-Mer : une étude engagée sur les possibilités de réduction de la vulnérabilité à l'inondation dans le quartier de la Martine Basse pour (33 500-€ TTC), ainsi qu'un diagnostic de vulnérabilité du bâti (11 040-€ TTC). Une étude de stabilité des 4 barrages du bassin versant de la Baillaury (100 848-€ TTC).
- Sur Cerbère : mise en place d'un système de surveillance des crues du Ribéral pour permettre une meilleure réactivité au déclenchement du PCS en période de crue avec un fonctionnement sous système d'alarme connecté par téléphone ou SMS dès que le seuil d'alerte est dépassé (22 408-€ TTC). Ce système pourrait être étendu à la Riberette, la Massane et la Baillaury.
- Sur Collioure : une étude de faisabilité pour la création d'un bassin de rétention sur le secteur de la Galère

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à prendre acte du rapport tel qu'annexé.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activités du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères pour l'exercice 2024,

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à M. Alexandre PUIGNAU, Président du Syndicat du Tech.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

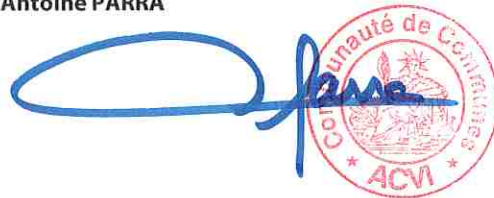
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 16/09/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.